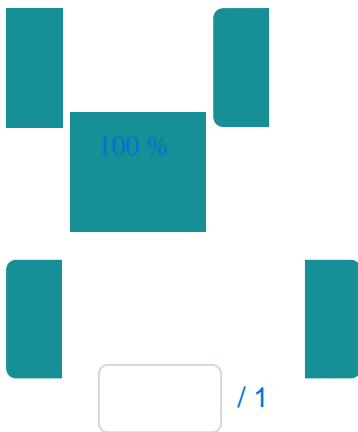


Plan de mobilité (PDM)

Consulter et télécharger le Plan de mobilité de l'UCA



Télécharger (https://www.uca.fr/medias/fichier/plan-de-mobilite-web_1573720213786-pdf?ID_FICHE=58653&INLINE=FALSE)

Un Plan De Mobilité (ou Plan de Déplacements d'Entreprise) est une démarche qui a pour vocation de rationaliser tous les déplacements liés à l'activité d'une entreprise : déplacements domicile-travail, déplacements professionnels et déplacements des visiteurs et des fournisseurs.

Le PDM regroupe l'ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. L'Université Blaise Pascal a été une des premières universités en France à mettre en place un Plan de déplacements (PDA) en 2011. La fusion des deux universités UBP et UDA permet d'étendre cette démarche à la nouvelle UCA.

Qu'est-ce qu'un Plan de déplacements ?

Depuis la « loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie n° 96-1236 du 30 décembre 1996 » (LAURE), les agglomérations de plus de 100 000 habitants ont l'obligation de mettre en place un Plan de Déplacement Urbain, afin d'apporter par le fruit d'actions concertées, une alternative au choix de la voiture individuelle pour les déplacements urbains : transports en commun plus adaptés (fréquence, confort, rapidité, pertinence les points desservis...), plans de circulation (sens unique) et de stationnement (péages

dissuasifs dans les centres par exemple)... En complément de ce dispositif, d'autres mesures ont été mises en place : Plan de Déplacement des Entreprises (PDE) concernant les entreprises de plus de 100 salariés, réalisation de tramways dans de nombreuses grandes agglomérations... Le Décret n° 2006-1663 du 22 décembre 2006, complété par la circulaire du 25 janvier 2007, a posé désormais l'obligation pour les administrations de mettre en place un Plan de Déplacement des Administrations (PDA).

L'article 51 de la loi sur la transition énergétique indique que les entreprises implantées en zones soumises aux Plans de déplacements Urbains (agglomérations de plus de 100 000 habitants) et ayant plus de 100 salariés sur un même site doivent élaborer un Plan de Mobilité PDM pour améliorer les déplacements de leur personnel à compter du 1er janvier 2018.

Pourquoi un PDM à l'Université Clermont-Auvergne ?

L'université Clermont auvergne emploie plus de 3000 salariés et accueille plus de 35000 étudiants. La répartition des activités sur des sites multiples rend le problème des déplacements très complexe. De nombreux flux sont générés quotidiennement à la fois domicile-travail et inter-sites dans le cadre des activités professionnelles ou étudiantes. La qualité des déplacements tend à se dégrader notamment en raison de la saturation des places de stationnement interne aux universités ou sur la voie publique, mais aussi à cause des difficultés pour accéder à certains sites. Cette situation est génératrice de temps perdu, de dysfonctionnements (retards à l'arrivée au cours, ou au travail), de pollutions, de consommation d'espace. Il est plus que jamais nécessaire et urgent de prendre des mesures permettant de faciliter les déplacements du personnel et des étudiants en intégrant les cinq enjeux majeurs définis par le législateur :

- Social : amélioration de l'accessibilité au site (y compris pour les personnes à mobilité réduite), communication sur l'offre de transport pour un choix objectif ; incitation au covoiturage et aux transports collectif pour une mobilité partagée et conviviale.
- Économique : optimisation des déplacements et de leur sécurité, réduction des budgets liés aux déplacements pour les salariés et étudiants.
- Environnemental : réduction de la pollution par émission de gaz à effet de serre, lutte contre le réchauffement climatique, réduction de la consommation d'énergie.

S'ajoute à ces enjeux la valorisation de l'établissement à travers l'image d'une Université citoyenne. Si le PDM est obligatoire pour les salariés, l'Université a souhaité aller au-delà en intégrant aux réflexions les mobilités étudiantes.

Quels sont les objectifs du PDM ?

Le but du plan de déplacements est d'aider et inciter les salariés et étudiants à utiliser les moyens de transports alternatifs (transports en commun, vélos, marche à pied...), en réduisant ainsi l'usage de la voiture individuelle. Les objectifs sont les suivants :

- Sensibiliser les salariés et les étudiants par diverses actions de communication sur la problématique de la mobilité et du développement durable en général.
- Maîtriser les problèmes de stationnement existants et à venir.
- Améliorer l'accessibilité au site pour les employés, visiteurs, étudiants et personnes à mobilité réduite.
- Gérer l'éloignement des transports publics et le maillage (bus) par la mise en place de liaisons entre le site et les transports publics.
- Promouvoir les transports publics par des actions d'information (brochures, site internet...).
- Inciter au covoiturage par la mise à disposition et la valorisation d'un outil spécifique.
- Favoriser l'utilisation des deux-roues (parcs à vélo gardés, location de vélo...) et de la marche à pied.
- Améliorer la sécurité des déplacements.
- Améliorer les conditions de livraison ou d'enlèvement de marchandises.
- Promouvoir une image citoyenne de l'Université.

Les phases du projet

- Phase 1 : Création du Comité de mobilité et lancement du projet (décembre 2017)
- Phase 2 : Diagnostic (janvier à mai 2018)
- Phase 3 : Élaboration des solutions et d'un plan d'action (juin à septembre 2018)
- Phase 4 : Présentation du PDM aux instances de l'UCA et remise du PDM aux Autorités Organisatrices de Transports (AOM) compétentes (SMTTC) et signature des conventions (novembre 2018)
- Phase 5 : Mise en œuvre des solutions à partir de début 2019
- Phase 6 : suivi et évaluation (fin 2018 à fin 2023)

Pilotage du projet

Le projet est piloté par un comité dans lequel collaborent des personnels de différents services et sites de l'Université, volontaires pour participer à la démarche. L'équipe :

Frédérique BONNEMOY (Vice-Présidente Responsabilité Sociétale et environnementale),

Frédéric FAUCON (enseignant-chercheur au département de géographie),

Julien CHADEYRON (Assistant Ingénieur cartographe),

Christine CHEVALLIER (Directrice des Affaires Générales),

Frédéric DANA (Elu CFVU),

Guillaume OURTIES (Etudiant, Vice-Président vie étudiante) ,

Hélyette NEEL (Ingénieure, Direction de l'Immobilier et de la Logistique,

Hervé DANO (Représentant du personnel CHSCT),

Laurent MOURET (Directeur de la Vie Universitaire),

Sylvain GARCIA (Chargé de communication, Vie universitaire),

Thibaud MAZZIA(Etudiant, élu CFVU)

Le comité assurera un suivi pendant toute la durée du PDM en veillant notamment à la bonne mise en œuvre des actions et en les évaluant.

<https://www.uca.fr/campus/plan-de-mobilite-pdm>(<https://www.uca.fr/campus/plan-de-mobilite-pdm>)